

Mulhouse, le 9 novembre 2020

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Je me permets, par la présente, d'attirer votre attention sur la situation des chœurs d'enfants en France et que la Fédération que je préside, a à cœur de préserver et développer.

Le mouvement Pueri Cantores, également présent dans 25 pays dans le monde, compte près de 3 000 enfants, adolescents et adultes à partir de 8 ans répartis sur l'ensemble du territoire français.

Comme vous pourrez l'apprécier, cette démarche de ma part, ne saurait transiger avec deux principes à mes yeux fondamentaux et intangibles :

- La sécurité des enfants et encadrants adultes évoluant au sein des chœurs d'enfants de notre pays,
- L'équité : cette demande est uniquement fondée sur des réflexions et considérations objectives, à mon sens raisonnables et soucieuses d'un parfait équilibre. Aucune demande de régime de faveur particulier ne saurait émaner de notre part.

Dans quelles situations se trouvent les chœurs d'enfants de France, en cette période de confinement ?

Selon leur structure de rattachement, il y a des chœurs qui peuvent poursuivre leurs activités (essentiellement ceux dépendant d'un établissement scolaire, aux heures de cours) et d'autres qui se trouvent empêchés de maintenir leurs répétitions : c'est le cas des nombreux chœurs d'enfants rattachés aux écoles de musique, paroisses de villages ou cathédrales par exemple, fonctionnant en mode extra-scolaire.

Cette situation est parfaitement anormale et dangereuse pour les chœurs, privés de répétitions.

Le protocole instauré au sein des établissements scolaires de l'Education Nationale pourrait de la même manière, être appliqué, avec une rigueur égale, aux chœurs d'enfants des conservatoires et écoles de musique, non CHAM.

Pourrait-on alors concevoir en cette période de confinement, où les écoles, collèges et lycées de France restent ouverts pour éviter le décrochage scolaire, que nos chœurs d'enfants soient de même, autorisés à effectuer leurs répétitions, en évitant les brassages d'âges trop importants et selon d'autres prérequis que vous pourriez fixer ? En ce qui concerne les enfants, comme vous le savez, rien ne remplace le présentiel.

Les répétitions sont des temps essentiels dans la préparation des futurs concerts et tournées estivales, véritables sources de recrutement et de motivation des jeunes choristes.

Même des séances a minima, en petits groupes et par tranches d'âges, seraient un grand pas pour la préservation de nos Maîtrises et Manécanteries.

Celles-ci constituent pour les enfants, des lieux d'épanouissement et d'accomplissement personnel, qu'en complément de l'école, il est crucial de protéger. Ce sont des structures fragiles mais précieuses, un savoir-faire et une excellence uniques, dont notre nation peut s'enorgueillir.

Nous savons, Madame la Ministre, votre attachement à l'art populaire, surtout lorsqu'il s'exprime et repose sur notre jeunesse.

Je me tiens à votre disposition pour un entretien téléphonique ou visioconférence pour étudier ensemble, selon les préalables que vous pourriez fixer, les modalités de mise en œuvre de ce nécessaire maintien des répétitions des chœurs d'enfants, dans notre pays.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Jean-Michel SCHMITT

Président

06 58 36 70 86

cdgmulhouse@wanadoo.fr